Résolution sur la situation au Moyen-Orient

2000/2613(RSP) - 05/10/2000 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant une résolution commune déposée au nom du PPE/DE, PSE, ELDR, Verts/ALE et GUE/NGL, le Parlement européen condamne le geste provocateur qui est à la base des affrontements ainsi que tout recours à la force. Le Parlement exprime ses condoléances et sa solidarité aux familles de toutes les victimes. Il déplore avec fermeté l'usage disproportionné de la force de la part de l'armée israélienne et demande son arrêt immédiat. Il demande la mise en place d'une commission d'enquête qui permettrait d'éclaircir les évènements et de déterminer les responsabilités. De même, le Parlement demande que soient isolés tous les composants extrémistes et que soient évités les actes irresponsables afin d'empêcher un arrêt définitif du processus de paix. Il demande que des mesures soient prises entre Israéliens et Palestiniens pour empêcher de nouvelles provocations et explosions de violence et s'abstiennent de toute action susceptible de donner lieu à de nouvelles provocations. Le Parlement européen appelle les dirigeants d'Israël et de l'Autorité palestienne à entreprendre les efforts nécessaires pour parvenir à un accord, après avoir souligné que jamais les deux parties n'ont été aussi proches d'un accord. Il demande enfin à la Présidence française du Conseil, à la Commission et au Haut Représentant pour la PESC de redoubler d'efforts afin de convaincre les parties de reprendre les négociations en garantissant pour le Proche-Orient l'exprtise dont l'Union dispose dans tous les domaines de la coopération régionale ainsi que les ressources nécessaires pour contribuer à l'application des accords.